

## Assurer la continuité pour les élèves empêchés



**Contactez  
le secrétariat APADHE de  
votre département :**

**Ardèche**

mail : [ecoleinclusive07@ac-grenoble.fr](mailto:ecoleinclusive07@ac-grenoble.fr)  
tél : 04 75 66 93 05

**Drôme**

mail : [ce.26i-scolarite@ac-grenoble.fr](mailto:ce.26i-scolarite@ac-grenoble.fr)  
tél : 04 75 82 35 53

**Isère**

mail : [apadhe38@ac-grenoble.fr](mailto:apadhe38@ac-grenoble.fr)

**Savoie**

mail : [pep73@orange.fr](mailto:pep73@orange.fr)  
tél : 04 79 62 13 55

**Haute-Savoie**

mail : [ce.dsden74-sante-scolaire@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dsden74-sante-scolaire@ac-grenoble.fr)  
tél : 04 50 88 48 39

**APADHE  
ACCOMPAGNEMENT  
PÉDAGOGIQUE  
À DOMICILE À  
L'HÔPITAL  
ou À L'ÉCOLE**



# PROCÉDURE

## dans quel cas ?

- Accident,
- Raison de santé physique,
- Raison de santé psychique,
- Maternité,
- Raison sociale majeure.



Aide humaine



Aide technique

## conditions

- 2 semaines d'absences consécutives minimum
- 3 semaines d'absences discontinues si longue maladie

## Quel accompagnement ?

- Transmission des documents pédagogiques : photos, photocopies
- Outils numériques de travail
- Outils de liaison école hôpital
- Aide humaine :
  - Professeur à domicile
  - Système de téléprésence : Robot TEDI

## DEMANDE

La famille, l'établissement scolaire et/ou de soins, ou l'ASE font une demande au secrétariat ADAPHE (cf contact)

## ÉTUDE

- Le médecin CT ou son représentant valide la demande.
- Un projet pédagogique APADHE est établi avec l'**Enseignant Coordonnateur** APADHE et l'équipe pédagogique

## RETOUR

- Le projet pédagogique est soumis à la famille et transmis à l'IEN ASH. Le projet validé est transmis aux demandeurs, médecin EN, IEN ASH.

## EN PARALLÈLE

- Les services gestionnaires de la DSDEN valident et envoient les OM professeurs.
- Le référent académique robots lycéens valide et organise l'utilisation du système de téléprésence